



Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel

**Rapport à l'appui d'une demande de crédit de fr. 30'000.-
pour la création d'un terrain de beach-volley**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Le Conseil communal a été interpellé par le Volley-ball Club des Ponts-de-Martel concernant la création d'un terrain de beach-volley.

Effectivement, le Volley-ball Club est persuadé qu'une telle réalisation réponde à une demande et est prêt à s'investir financièrement.

Plusieurs camps J+S de Volley-ball et multi-sports se sont déroulés au Centre polyvalent du Bugnon. Malheureusement, ce n'est plus le cas depuis quelques années car, dorénavant, il est indispensable de disposer d'un terrain de beach-volley pour l'organisation de tels camps. Une telle réalisation permettrait donc certainement de louer plus régulièrement le Centre polyvalent.

A titre préliminaire et indicatif, le Volley-ball Club a pris contact avec Monsieur Mark Hubscher, expert J+S de Volley-ball et ex-joueur en ligue nationale A, qui a déjà créé 11 terrains similaires dans le canton de Neuchâtel.

M. Hubscher s'est rendu sur place, en compagnie d'une entreprise de maçonnerie villageoise et du Conseil communal afin d'exposer les travaux à entreprendre.

La situation optimale se trouve à l'emplacement actuel du terrain de volley-ball extérieur, sur la bande herbeuse située au Sud du Centre polyvalent du Bugnon. Sa surface serait de 22x14m.

Une couche de terre serait retirée, des drainages spécifiques créés, une natte géotextile, de la chaille et du sable spécifique appliqués. En outre, des socles seraient créés, des mâts et un filet posés.

Le devis de l'entreprise de maçonnerie s'élève à fr. 18'700.-, auxquels il faut ajouter l'achat du sable spécifique, pour un montant de fr. 8'000.-, ainsi que l'achat des poteaux et du filet, pour un coût de fr. 1'350.-.

A noter que le sable est spécialement prévu pour ce genre de terrain. Effectivement, il est d'une finesse telle qu'il évite les griffures. Il a également fait l'objet d'un traitement particulier, permettant normalement de repousser les animaux.

Dans un premier temps, il n'y aura pas de barrière comme c'est le cas au terrain de Saint-Blaise. Si par la suite, il s'avère nécessaire d'en poser une petite (environ 80 cm de hauteur) comme il y en a une à Hauterive, le Volley-ball Club se chargera du financement.

Afin de diminuer cet investissement, les membres du Volley-ball Club sont tout à fait prêts à exécuter certaines tâches bénévolement.

Leur participation financière est de fr. 10'000.- et une subvention du service cantonal des sports de 10% sera très certainement obtenue.

En résumé, les chiffres s'articulent ainsi :

○ Travaux effectués par l'entreprise de maçonnerie :	Fr.	18'700.-
○ Sable spécifique :	Fr.	8'000.-
○ Poteaux et filet :	Fr.	1'350.-
○ Divers et imprévus (~7%)	Fr.	1'950.-
Investissement brut	Fr.	30'000.-

A déduire :

○ Subvention du service cantonal des sports (10%)	- Fr.	3'000.-
○ Participation du Volley-Ball Club	- Fr.	10'000.-
<u>Investissement à charge de la commune</u>	<u>Fr.</u>	<u>17'000.-</u>

En investissant environ la moitié du coût effectif de l'ouvrage, la commune se doterait ainsi d'une nouvelle infrastructure, qui serait un plus pour l'attractivité du village, pour ses clubs et sa population.

Il faut également relever que le Volley Ball Club est un club dynamique, sain, qui s'investit beaucoup pour notre commune et qui dispose d'une forte section juniors. Un tel terrain permettrait de diversifier la formation sportive des jeunes et éviterait aux membres actifs de se déplacer dans le bas du canton pour suivre des entraînements spécifiques, comme ce fut le cas lors de ces derniers printemps.

En outre, les professeurs de l'école pourraient tout à fait l'utiliser lors des cours d'activités sportives.

La commune serait propriétaire du terrain et responsable de son entretien (même si les membres du Volley-Ball Club seraient disposés à travailler bénévolement si nécessaire). L'expérience du Locle montre qu'en deux ans d'utilisation, il n'y a eu aucun frais d'entretien si ce n'est l'achat de sable, pour environ fr. 600.-.

Par conséquent, le Conseil communal vous prie de prendre ce rapport en considération et de voter l'arrêté suivant :

